

Lundi, le 7 novembre 2022

2022-11-07

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, sept novembre deux mille vingt-deux (07-11-2022) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont

Siège N° 2 = Richard Viau

Siège N° 3 = Onil Giguère

Siège N° 4 = Pauline Dumoulin

Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien

Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

### ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;
- 4° Suivi de la réunion précédente (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus et suivi du dossier de la route 257 ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Nomination du maire-suppléant + MRC des Sources ;
- 10° Calendrier des séances du conseil pour l'année 2023 ;
- 11° Répartition des tâches pour 2023 ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Déclaration des intérêts pécuniaires ;
- 15° Nomination / reconduction de deux membres du CCU ;
- 16° Offre services animaliers ;
- 17° ~~Projet : Un Noël agri-culturel~~ – retiré ;
- 18° Formation ADMQ – Taxation municipale ;
- 19° Demande de financement – Trio étudiant Desjardins 2023 ;
- 20° Demande de Ravir – Drapeaux de souhaits 2022 ;
- 21° PIIA : Patrick Bolduc ;
- 22° Dérogation mineure : Simon-Pierre Gagnon ;
- 23° PIIA : Martine Pellerin ;
- 24° Soumission pick up ;
- 25° Proposition d'étude pour l'emplacement du 1609 Principale ;
- 26° Appui demandé par la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford ;
- 27° Jardin pédagogique - proposition ;
- 28° Projet de skate-park (allocation d'un budget) ;
- 29° Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources : partenariat et renouvellement du membership ;
- 30° Entretien du chemin de la Mine ;
- 31° Appui à Frank Logan et Fils et à la Municipalité de Ham-Sud – carrière sablière ;
- 32° Appui demandé par Procure – journée de sensibilisation au cancer de la prostate ;
- 33° Demande de renouvellement pour la traverse et la circulation de quad ;
- 34° Offre de CJAN 99,3 - Vœux de Noël ;
- 35° Circuit électrique – tarification ;

- 36° Proposition de Mégaburo – photocopieur Sharp ;
- 37° Rapport d'activités – Année 2022 ;
- 38° Priorités d'intervention – Année 2023 ;
- 39° Voirie ;
- 40° Varia ;
  - 40.1° Demande de remboursement – subvention Discretionnaire ;
  - 40.2° Atelier – préséance le lundi précédent la séance ;
  - 40.3° Broyeur à feuilles – discussion ;
  - 40.4° Commission de toponymie ;
  - 40.5° Communication avec Hugues Thivierge, consultant ;
  - 40.6° Demande d'ajout d'un arrêt – Espace Nature Petit Ham sur chemin de l'Arc-en-Ciel ;
  - 40.7° Gros déchets ;
  - 40.8° Motion de félicitations à Pierre Therrien – 25 ans à la mairie.

202211-306

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel à la condition d'ajouter le point 40.8 avant l'adoption du procès-verbal et le point 27 avant le point 9 et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS À PIERRE THERRIEN**

202211-307

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil tiennent à féliciter Pierre Therrien pour ses 25 ans de services en tant que maire pour la municipalité.

Adoptée

#### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202211-308

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

#### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

202211-309

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière

## LES COMPTES

202200587 = Fondation CHUS : don	50.00 \$
202200588 = Comité de développement – aide financière (10 %)	245.00 \$
202200589 = La Meunerie : financement pour halloween	100.00 \$
202200590 = Le BEAM : financement projet culturel – Forum des Forces Fraiches	460.00 \$
202200591 = Paroisse-Cœur-Immaculée-de-Marie : 2 billets pour Souper bénéfiques	120.00 \$
202200592 = Hydro-Québec : éclairage de rues	157.54 \$
202200593 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal et agente	320.40 \$
202200594 = Gesterra : redevances et enfouissement	959.27 \$
202200595 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	193.00 \$
202200596 = H <sub>2</sub> O Innovation : contrat de service – octobre 2022	592.12 \$
202200597 = Municipalité d'Eastman : traceur piste de ski de fond	500.00 \$

**TOTAL DES DÉPENSES D'OCTOBRE : 359 464.10 \$**

**TOTAL DES REVENUS D'OCTOBRE : 158 978.23 \$**

202290296 = Stephen Channer : 8 h 45 entretien de la pelouse	149.28 \$
202290297 = Isabelle Harmegnies : 36 h service de garde (loisirs) du 26 septembre au 7 octobre 2022	681.55 \$
202290298 = Stephen Channer : 14 h entretien de la pelouse / 18 h en voirie	469.47 \$
202290299 = Isabelle Harmegnies : 27 h service de garde (loisirs) du 9 au 22 octobre 2022	534.43 \$
202290300 à 303 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines)	3 606.76 \$
202290304 à 307 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines)	3 084.72 \$
202290308 à 311 = André Larrivée : salaire (4 semaines)	2 936.00 \$
202290312 à 315 = Émilie Windsor : salaire (4 semaines)	2 358.76 \$
202290316 = Pauline Dumoulin : rémun. élus pour nov. 2022	406.10 \$
202290317 = Claude Dupont : rémun. élus pour nov. 2022	406.10 \$
202290318 = Onil Giguère : rémun. élus pour nov. 2022	406.10 \$
202290319 = Marie-Pier Therrien : rémun. élus pour nov. 2022	406.10 \$
202290320 = Francis Picard : rémun. élus pour nov. 2022	406.10 \$
202290321 = Pierre Therrien : rémun. élus pour nov. 2022	1 202.01 \$
202290322 = Richard Viau : rémun. élus pour nov. 2022	406.10 \$
202290323 = Isabelle Harmegnies : 33 h service de garde (loisirs) du 24 octobre au 4 novembre 2022	632.84 \$
202200598 à 602 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire, chalet des loisirs, location de salle (4 semaines)	2 168.00 \$
202200603 = Mégaburo : frais pour photocopies / lecture de compteur	29.59 \$
202200605 = Vivaco : essence, vis à bois, sel adoucisseur, épinette sec 12 x 12, isolofam, peinture, eau, clés,	1 493.29 \$
202200606 = Maryse Ducharme : frais de déplacement	26.40 \$
202200607 = Solutions Supérieures : sacs à ordures, détergent, papier hygiénique, vadrouilles, nettoyant pour toilettes, poubelles pour serviettes sanitaires	1 473.86 \$
202200608 = Therrien Couture Jolicoeur : services professionnels	837.02 \$
202200609 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	6 463.26 \$
202200610 = MRC des Sources : quote-part 2022 – vers 4 de 4, projet gestion des immeubles, dépenses congrès FQM	22 201.43 \$
202200611 = Municipalité de Ham-Sud : consultant en ingénierie pour la route 257	1 157.49 \$
202200612 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part nov. 2022	2 779.67 \$
202200613 = Pelletier et Picard : aérotherme commercial (caserne), travaux effectué pour génératrice, travaux effectués pour assurances	1 478.83 \$
202200614 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	2 223.85 \$
202200615 = Dany Guillemette : frais de déplacement	52.80 \$
202200616 = Infotech : papeterie 2023 (50%)	688.70 \$

202200617 = Pierre Therrien : frais de déplacement	128.65 \$
202200618 = Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources : renouvellement de l'adhésion	183.96 \$
202200619 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	25.00 \$
202200620 = Croix-Rouge canadienne : entente services aux sinistrés	180.00 \$
202200621 = Excavation Marquis Tardif : transport de gravier	885.31 \$
202200622 = Pneus Vachon : appel de service, frais de déplacement, démonter roues du tracteur, réparation crevaison	1 231.10 \$
202200623 = annulé	
202200624 = Desroches Groupe Pétrolier : diesel, mazout	5 997.91 \$
202200625 = Sidevic : bolts	141.70 \$
202200626 = Plasma forme : plaques	538.20 \$
202200627 = Frank Logan & Fils : transport de gravier	14 183.83 \$
202200628 = Pompex : contrat d'entretien	2 183.40 \$
202200629 = Saphir Technologies : firewall, installation, configuration	2 299.50 \$
202200630 = Les Entreprises DJRB : transport de gravier	8 114.41 \$
202200631 = Fonds de solidarité FTQ : régime retraite	1 313.80 \$
202200632 = Oxygène Bois-Francs : acétylène, oxygène, surcharge acétylène format WS	260.83 \$
202200633 = Centre agricole Wotton : harness, socket	108.23 \$
202200634 = Excavation Claude Darveau : transport de gravier	3 075.47 \$
202200635 = Excavation TF : transport de gravier	3 855.89 \$
202200636 = AddEnergie : câble, connecteur, maintenance de la borne	574.88 \$
202200637 = Excavation Pellerin : travaux pelle et transport	1 532.05 \$
202200638 = Carrières P.C.M. : gravier	66 286.84 \$
202200639 = Camion BL : pièces, cover-wheel nut	314.56 \$
202200640 = Beauregard Environnement : nettoyage de station pompage	1 467.27 \$
202200641 = Bojak : découpeuse, lame diamant, bidon d'eau	179.71 \$
202200642 = Jonathan Mercier : nom de domaine, hébergement site web	100.00 \$
202200643 = Clémence Hourlay : rémunération responsable bibliothèque (4 semaines), livres	316.74 \$
202200644 = Eskair Aménagement : équipement, composante, installation (selon l'estimé E-2022210)	34 483.07 \$
202200645 = Bureau en gros : cartouche de toner, kleenex, verres compostables, armoire pour clés,	467.69 \$
202200646 = Pauline Dumoulin : frais de déplacement	26.40 \$
202200647 = Terraquavie : toile géotextile	8 474.62 \$
202200648 = M & J Munkittrick : transport de gravier	2 598.02 \$
202200649 = Les Entreprises Levesque 55 : transport de gravier rang 4	3 049.05 \$
202200650 = Félix-Antoine Chabot : transport de gravier	2 717.39 \$
202200651 = Planifika : phase 1 – évaluation des bâtiments	11 497.50 \$
202200652 = Tessier Récréo-Parc : structure de basket, transport	5 844.18 \$
202200653 = Transport FC Gouin : transport de gravier	1 816.24 \$
202200654 = Hydro-Québec : éclairage des rues	162.78 \$
202200655 = Municipalité Ham-Sud : frais de déplacement – congrès FQM (50%)	88.20 \$
202200656 = Régie sanitaire des hameaux : collectes plastiques agricoles (15 juillet, 26 août et 7 octobre 2022)	569.91 \$
202200657 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire	455.30 \$
202200658 = Transport Excavation Michel Couture : transport de gravier	4 610.49 \$
202200659 = Excavation Pellerin : préparation terrain jeux – projet Espace 0-5 ans	1 793.61 \$
202200660 = GTE Consultants : mandat de refonte en urbanisme	1 330.67 \$
202200661 = Aline Piché : travaux horticoles – 14 h 30	580.00 \$
202200662 = Planifika : phase 2 (routes), phase 3 (matériel roulant), phase 5 (plan de gestion)	4 599.00 \$

202200667 = J.N. Denis : kit de lumière, travaux fait sur Western et Inter – inspection SAAQ, air to air, peinture en spray, chaine, coil, fitting, hose hydraulique, lame à carbure, couteau, patin, remplissage d’urée	7 792.31 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
	<u>276 882.92 \$</u>

202211-310

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

### **PROJET DE SKATE-PARK**

Madame Joanie Bélanger, accompagné de son fils, démontrent leur intérêt au projet de skate-park et demande où en est rendu le dossier. Madame Bélanger et son conjoint offrent d’accompagner la municipalité dans ce projet.

### **NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT**

202211-311

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE le conseiller Francis Picard soit nommé maire-suppléant pendant l’absence du maire, son incapacité, son refus d’agir ou la vacance de son poste pour l’année 2023.

Adoptée

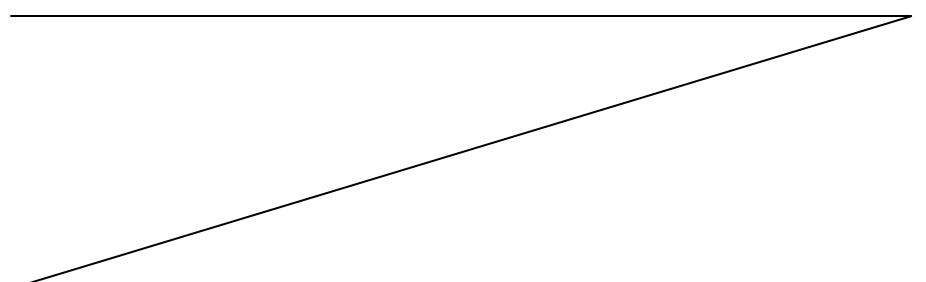
### **NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT OFFICIEL AU CONSEIL DE LA MRC DES SOURCES**

202211-312

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE le conseiller Francis Picard soit nommé représentant officiel au conseil de la MRC des Sources et qu’en vertu de l’article 210.24 de la Loi sur l’organisation territoriale municipale qu’il soit le conseiller substitut au conseil de la MRC pendant l’absence du maire, son incapacité, son refus d’agir ou la vacance de son poste pour l’année 2023.

Adoptée



## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Onil Giguère

202211-313

Et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2023**, qui se tiendront **le lundi sauf en septembre qui se tiendra le mardi** et qui débutera à **19 h 30** :

• 9 janvier	• 6 février
• 6 mars	• 3 avril
• 1 <sup>er</sup> mai	• 5 juin
• 10 juillet	• 14 août
• 5 septembre	• 2 octobre
• 6 novembre	• 4 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

### RÉPARTITIONS DE TÂCHES POUR L'ANNÉE 2023

Maire suppléant et MRC des Sources :	Francis Picard	
Loisirs municipaux :	Marie-Pier Therrien	Richard Viau
Voirie :	Francis Picard	Onil Giguère
Bibliothèque :	Claude Dupont	Pauline Dumoulin
Culture :	Claude Dupont	Pauline Dumoulin
Action Jeunesse :	Marie-Pier Therrien	Francis Picard
Régie incendie des 3 Monts	Richard Viau	Pierre Therrien
	Onil Giguère	
<b>Sécurité civile :</b>	<b>Tous les membres du conseil</b>	
Comité de développement :	Pauline Dumoulin	Richard Viau
	Francis Picard	
PDCN :	Francis Picard	Richard Viau
Comité d'évaluation au fond d'aide au développement communautaire :	Pauline Dumoulin	Richard Viau
Hygiène du milieu :	Richard Viau	Onil Giguère
Service Sanitaire Intermunicipal/PGMR :	Richard Viau	Onil Giguère
Site d'enfouissement :	Richard Viau	Onil Giguère
Comité consultatif d'urbanisme :	Claude Dupont	Pauline Dumoulin
Table Jeunesse :	Marie-Pier Therrien	Émilie Windsor*
Comité de Sécurité publique	Pauline Dumoulin	Claude Dupont
École / Centre de services scolaire	Marie-Pier Therrien	Francis Picard
Tourisme	Richard Viau	Claude Dupont
Embellissement	Onil Giguère	Francis Picard

Chambre de commerce	Francis Picard	Richard Viau
Route des Sommets	Claude Dupont	Marie-Pier Therrien
Mont Ham	Claude Dupont	Marie-Pier Therrien
Comité 1609	Francis Picard	Richard Viau
	Onil Giguère	Pauline Dumoulin
Aînés	Pauline Dumoulin	Claude Dupont
Gestion des actifs	Onil Giguère	Francis Picard

\* En support en tant qu'employée municipale non-élue

### **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

202211-314

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte le dépôt des déclarations  
des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Adoptée

### **NOMINATION / RECONDUCTION DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

202211-315

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE Madame Sylvie Dubois et Monsieur John Eggena soient nommé à  
titre de représentant pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme  
pour les deux (2) prochaines années avec les membres du comité, soit :  
Madame Valléry Rousseau, Monsieur Serge Lapointe, et le conseiller  
Claude Dupont.

Adoptée

### **OFFRE SERVICES ANIMALIERS**

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine séance du conseil.

### **PROJET : UN NOËL AGRICULTUREL**

Le projet a été retiré.

### **FORMATION ADMQ – TAXATION MUNICIPALE**

202211-316

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme  
soit autorisée à s'inscrire au webinaire « *La taxation municipale* » au  
coût de 125.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

**DEMANDE DE FINANCEMENT – TRIO ÉTUDIANT  
DESJARDINS 2023**

202211-317

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien contribue financièrement au Programme pour l'emploi étudiant « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi ». Le montant de la contribution sera de 1 000 \$ pour l'édition 2023.

La conseillère Marie-Pier Therrien déclare son conflit d'intérêt.

Adoptée

**DEMANDE DE RAVIR – DRAPEAUX DE SOUHAITS 2022**

202211-318

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 250 \$ à l'organisme RAVIR pour la réalisation d'une guirlande collective de drapeaux de souhaits peints par les enfants de l'école conditionnellement à ce que l'école Notre-Dame-de-Lourdes participe également au projet.

Adoptée

**PIIA : PATRICK BOLDUC**

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine séance du conseil.

**DÉROGATION MINEURE : SIMON-PIERRE GAGNON**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gagnon fait une demande pour un abri temporaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'abri ne serait pas visible de la rue ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'abattage d'arbre significatif pour l'implantation temporaire de l'abri ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation est sommaire et n'a pas ou peu d'empreinte environnemental ;

CONSIDÉRANT QUE l'abri ne sera pas habité, mais servira de lieu d'entreposage et de bureau pour le temps des travaux de construction, il est noté que monsieur Gagnon a un appartement sur la rue Principale à Saint-Adrien ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gagnon a appuyé sur le fait que l'abri sera démonté dès que la résidence sera construite ;

202211-319

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la demande tel que proposée selon les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme aux conditions suivantes :

- Le boisé doit être préservé au maximum ;
- L'abri sera démonté dès que la résidence sera habitable ou au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- L'abri ne devrait pas être visible du chemin ;
- Et assujettis à tout autre conditions que l'officier municipal jugera nécessaires.

Adoptée

### **PIIA : MARTINE PELLERIN**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultent et s'informent sur le respect des marges de recul ;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan d'implantation proposé, l'ensemble des restrictions réglementaires est respecté ;

CONSIDÉRANT QUE la façade du bâtiment à construire devrait, selon les membres, avoir une architecture plus distinctive qu'un mur sans relief, on suggère un parement de style brique avec un recouvrement simulant ou étant du bois ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité croient que pour une meilleure harmonisation du bâtiment, en considérant que les résidences sont généralement blanches dans le village, il serait approprié que le bâtiment à construire soit blanc à l'exception de sa façade ;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse devrait prendre en considération les distances des façades de la rue des résidences voisines et faire une moyenne pour l'implantation du bâtiment à construire ;

CONSIDÉRANT QU'il est suggéré qu'une recommandation soit faite à madame Pellerin pour qu'elle soumette quelques croquis différents pour que le conseil puisse avoir un aperçu des différentes possibilités ;

202211-320

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Onil Giguère  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la demande tel que proposée selon les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme aux conditions suivantes :

- La façade du bâtiment soit distinctive tout en étant harmonieuse avec l'architecture entourant le projet ;
- Le bâtiment pourrait être blanc à l'exception de la façade ;
- La distance entre la rue et la façade du bâtiment devrait tenir compte des façades voisine et en faire la moyenne ;

QUE madame Pellerin soumette quelques croquis différents pour que le conseil puisse avoir un aperçu des différentes possibilités.

Adoptée

## **SOUSSION PICK UP**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour un pick-up à cabine multiplace ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire n'a pas mentionné de date tel que spécifié dans l'appel d'offre ;

202211-321

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Dubois Méthot Chevrolet au montant de 56 357 \$ plus les taxes applicables à la condition du respect du délai de livraison d'environ six (6) mois.

Adoptée

## **PROPOSITION D'ÉTUDE POUR L'EMPLACEMENT DU 1609 PRINCIPALE**

La proposition de madame Berthaud de construire une grange traditionnelle sur le terrain situé au 1609 Principale pour y abriter la Musée incroyable a été remis aux élus et déposé en séance.

## **APPUI DEMANDE PAR LA MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD**

Un retour sera fait dans ce dossier à une séance ultérieure.

## **JARDIN PÉDAGOGIQUE – PROPOSITION**

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine séance du conseil.

## **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'ENTREPRENEURIAT DES SOURCES : PARTENARIAT**

202211-322

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Richard Viau

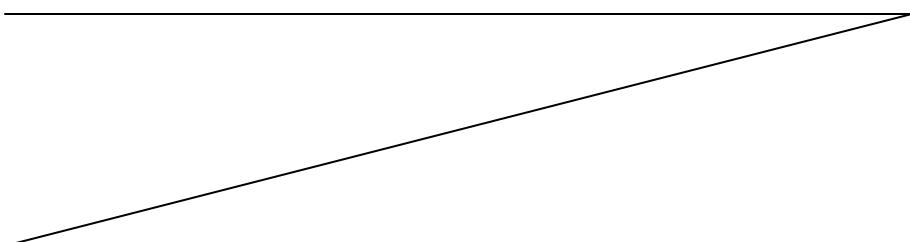
QUE la Municipalité de Saint-Adrien renouvelle le partenariat à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources. Le coût du renouvellement est de 1 000 \$.

Adoptée

## **ENTRETIEN DU CHEMIN DE LA MINE**

Un retour sera fait dans ce dossier à une séance ultérieure.

---



**DEMANDE D'APPUI - PROJET D'UNE CARRIÈRE EN ZONE  
F9 ET RUA11 DANS LA MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Frank Logan et fils inc. souhaite déposer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation visant à obtenir une autorisation permettant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour étudier une demande, requiert l'avis par résolution des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur les lots 6 077 835 et 6 077 952 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux usages permis en zone F9 et Rua11 du règlement de zonage de la Municipalité de Ham-Sud ;

CONSIDÉRANT QUE le projet pour un usage autre que l'agriculture (carrière sablière) ne contrevient pas aux règlements municipaux en vigueur dans la Municipalité de Ham-Sud ;

CONSIDÉRANT QU'une carrière sablière sur le territoire de la Municipalité de Ham-Sud réduirait considérablement les coûts de transport pour les matières granulaires ;

CONSIDÉRANT QU'une carrière sablière sur le territoire de la Municipalité de Ham-Sud réduirait considérablement les émissions de GES lors du transport des matières granulaires ;

202211-323

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard  
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui la Municipalité de Ham-Sud ainsi que l'entreprise Frank Logan et fils inc. dans la demande d'autorisation présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée

**APPUI DEMANDE PAR PROCURE – JOURNÉE DE  
SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE**

ATTENDU qu'annuellement 4600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie ;

ATTENDU que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate ;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec ;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Saint-Adrien au dépistage du cancer de la prostate ;

ATTENDU que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre ;

202211-324

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la Municipalité Saint-Adrien déclare le 19 novembre comme « La journée Saint-Adrien de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre ».

Adoptée

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT POUR LA TRAVERSE  
ET LA CIRCULATION DE QUAD 2022-2023**

202211-325

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil autorisent la traverse municipale sur le Rang 1 sur une distance de 5 kilomètres pour la saison 2022-2023 aux membres du Moto-Club Bois-Francs inc.

QUE les membres du conseil demandent que la gratte soit baissée au sol lors de l'entretien du sentier.

Adoptée

**OFFRE DE CJAN 99,3 - VŒUX DE NOËL**

202211-326

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'offre de CJAN 99,3 pour la diffusion de dix (10) capsules de trente (30) secondes des vœux de Noël au montant de 195,00 \$ plus taxes.

Adopté

**CIRCUIT ÉLECTRIQUE – TARIFICATION**

202211-327

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien ajuste le tarif des bornes à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 selon la grille tarifaire recommandée :

- Tarif à l'heure : 2 \$ par heure de recharge, facturée à la minute ou
- Tarif forfaitaire : 5 \$ par séance de recharge.

Adoptée

**VOIRIE**

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

## PROPOSITION DE MÉGABURO – PHOTOCOPIEUR SHARP

202211-328

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil acceptent la proposition de Mégaburo pour la location-achat d'un photocopieur modèle Sharp BP70C36 sur une période de 60 mois.

Le coût pour la location-achat du photocopieur sera de 149,04 \$ par mois et de 27, 94 \$ plus les taxes applicables pour l'option agrafe en coin. L'installation sur le réseau est incluse.

Le contrat de service est offert à 0,009 \$ pour la copie poudre incluse en noir et de 0,06 \$ la copie poudre incluse en couleur.

Adoptée

## RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 2022

202211-329

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les membres du conseil approuvent le rapport d'activités 2022 :

Axe 1 : Attractivité et identité		
Priorité du cadre de vitalisation	Actions réalisées en 2022	Sommes affectées
Mettre en valeur l'identité propre à chaque municipalité et les particularités locales.	Réalisation du vidéo Faire danser Saint-Adrien.	22 599 \$
Bonifier les infrastructures du milieu de vie (parascolaire, culture, loisir, etc.)	Projet : Offre en loisirs diversifiés dans le parc municipal incluant un terrain de pétanque double, des poteaux de basketball, des haut-parleurs pour la patinoire, une deuxième section de sentier, etc.	50 185 \$
	Mise en place d'un espace 0-5 ans au parc municipal.	49 210 \$
	Appui au projet du club de tir	18 983 \$
Améliorer le cadre bâti et ajouter de la beauté aux cœurs villageois et aux artères commerciales.	Construction du nouveau chalet du terrain de balle.	250 047 \$
(Autres priorités spécifiques à la municipalité)		

<b>Axe 2 : Développement économique diversifié et durable</b>		
<b>Priorité du cadre de vitalisation</b>	<b>Actions réalisées en 2022</b>	<b>Sommes affectées</b>
Soutenir l'entrepreneuriat et la relève entrepreneuriale.	Mise en place du programme habitation durable.	4 024 \$ pour la préparation des documents + un maximum de 10 000 \$ en subventions.
Faciliter le travail autonome et la conciliation travail-vie personnelle.		
Mettre en valeur des créneaux spécifiques au territoire et à chacune des municipalités.		
Suivre les enjeux du financement du secteur agricole et de la relève.	Octroi d'un contrat pour la mise en œuvre du plan d'action du plan de développement de la communauté nourricière de Saint-Adrien pour une période de 2 ans.	38 070 \$
(Autres priorités spécifiques à la municipalité)	Planification de gestion des actifs en cours.	57 940 \$

<b>Axe 3 : Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire</b>		
<b>Priorité du cadre de vitalisation</b>	<b>Actions réalisées en 2022</b>	<b>Sommes affectées</b>
Soutenir les actions du Comité territorial des Sources en persévérance scolaire et en prévention de la négligence.		
Favoriser l'implication de la municipalité et de la communauté dans les activités en lien avec les écoles, incluant l'école secondaire.	Financement complet pour la réalisation du parc-école en 2023.	199 985 \$

Améliorer la disponibilité de services variée de garde d'enfants.	Réalisation du campagne et fin du projet de halte-garderie	Somme affectée en 2021
Animation de la communauté locale.	Fête printanière en collaboration avec la municipalité de Ham-Sud	6 002 \$
	Un Noël agri-culturel	4 933 \$
Amélioration des processus d'accueil et d'intégration de nouveaux habitants.	Paniers d'accueil offert par le comité de développement à chaque année.	
Susciter l'implication des citoyens, incluant les jeunes et les personnes âgées.	Démarche MADA en cours	15 000 \$
	Analyse des besoins en logement pour les personnes âgées par l'OEDC	5 002 \$
(Autres priorités spécifiques à la municipalité)	Mise en place d'une génératrice pour le centre communautaire comme lieu de rassemblement en cas d'urgence	79 000 \$

Adoptée

### PRIORITÉS D'INTERVENTION – ANNÉE 2023

202211-330

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil approuvent les priorités d'intervention 2023 :

<b>Axe 1 : Attractivité et identité</b>		
<b>Priorité ou enjeu ciblé dans la stratégie locale de développement</b>	<b>Moyens d'action à mettre en œuvre en 2023</b>	<b>Résultats attendus</b>
Repenser les aménagements pour faciliter et rendre plus agréable la participation des aînées à la culture et aux loisirs.	Rénover le chalet de la patinoire pour le rendre accessible et écoénergétique (quatre-saisons), augmentant les lieux de rassemblement disponibles dans notre communauté.	Un lieu accessible pour toute la communauté, été comme hiver, favorisant les lieux de rassemblement spontanée et l'occupation du parc Serge Picard.

<p>Bonifier les infrastructures de loisirs municipaux.</p> <p>Travailler en collaboration avec l'école secondaire et la maison des jeunes pour augmenter la qualité des services pour les adolescents et jeunes adultes, encourageant ainsi la persévérance scolaire.</p>	<p>Remplacer le terrain de tennis en skate-park créatif, en impliquant les jeunes dans le processus de conception.</p>	<p>Une infrastructure de loisirs multi-âge mais plus spécifiquement pour les adolescents. Une augmentation de la beauté de cœur villageois. Cette infrastructure va rendre Saint-Adrien plus attrayant pour les jeunes familles et va inciter les jeunes adultes à revenir après leurs études.</p>
<p>Mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la nature.</p> <p>Se concentrer sur les méthodes de transport alternatif par l'entremise de pistes cyclables et de sentiers pour les citoyens et touristes.</p>	<p>Améliorer les infrastructures de transport actif (trottoirs, piste cyclables, signalisation, sentiers).</p>	<p>Augmenter l'attractivité du village pour les jeunes familles.</p>
<p>Développer un nouveau secteur résidentiel dans le cœur du village présentant une offre en habitation et en services variés et de qualité.</p>	<p>Progresser dans le dossier de développement domiciliaire, entre autres, pour assurer un terrain au projet de Sage-maison et assurer la création de logements locatifs en plus de résidences familiales.</p>	<p>Offrir des terrains vacants pour la construction de logements pour permettre l'arrivée de nouveaux arrivants et répondre à la crise du logement. Avoir des terrains construisibles pour attirer de nouvelles familles, dynamisant l'école primaire. Offrir un terrain à la sage-maison pour permettre aux aînés de demeurer plus longtemps à Saint-Adrien.</p>

<b>Axe 2 : Développement économique diversifié et durable</b>		
<b>Priorité ou enjeu ciblé dans la stratégie locale de développement</b>	<b>Moyens d'action à mettre en œuvre en 2023</b>	<b>Résultats attendus</b>
<p>Encourager le développement d'une offre de restauration au cœur du village.</p>	<p>Inciter le développement d'une offre de restauration au terrain appartenant à la municipalité.</p>	<p>L'installation d'une nouvelle entreprise à Saint-Adrien générant des emplois locaux, de l'achat des producteurs locaux et un service de proximité alimentaire de qualité pour la population.</p>

Rédiger et s'appuyer sur son plan de développement d'une communauté nourricière et son plan d'action, soulignant l'apport de l'agriculture et de l'agroalimentaire.	Mettre en œuvre le plan d'action du plan de développement de la communauté nourricière en collaborant étroitement avec les acteurs impliqués dans l'alimentaire sur le territoire Adriennois.	Un réseau agro-alimentaire plus fort et autonome. Une collaboration et une communication améliorée avec les différentes instances reliées à l'agroalimentaire (MRC, MAPAQ, UPA, SADC, etc.). Une culture plus prononcée et partagée d'autosuffisance alimentaire.
Soutenir le développement agroalimentaire et le développement de services de proximité.	Soutenir et inciter le repreneuriat du garage mécanique comme service de proximité.	Un garage mécanique fonctionnel comme service essentiel à la population rendant Saint-Adrien plus attrayant pour l'installation de nouvelles entreprises, de nouvelles familles, pour favoriser l'établissement de travailleurs autonomes et également favoriser la possibilité pour les aînés de demeurer dans leur maison.
Mettre l'emphasis sur l'agrotourisme et la culture comme attraits touristiques.  Accroître la beauté du cœur villageois, mettant en valeur les entreprises, les terrains, les infrastructures et les embellissements.	Appuyer le projet de renouvellement du parvis de l'église de Saint-Adrien.	Un cœur villageois plus représentatif de la communauté de Saint-Adrien. Un attrait culturel accessible à toute la population. Un abribus pour que les adolescents lorsqu'ils attendent l'autobus le matin.

<b>Axe 3 : Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire</b>		
<b>Priorité ou enjeu ciblé dans la stratégie locale de développement</b>	<b>Moyens d'action à mettre en œuvre en 2023</b>	<b>Résultats attendus</b>
Élaborer une politique municipalité amie des aînés en valorisant leur présence et leur concours aux prises de décisions.	Compléter la démarche MADA et entamer les actions de son plan d'action.	Des actions claires répondant aux besoins des aînés, les incitant à demeurer à Saint-Adrien plus longtemps et peut-être à participer plus longtemps et activement à la vie communautaire.

Encourager le bénévolat et motiver les citoyens à s'impliquer dans la communauté.	Stimuler et motiver la participation citoyenne sous toutes ses formes et à tous les âges par des actions simples, par exemple : souper de remerciements, T-shirt imprimé faisant la promotion du bénévolat, passeports citoyens pour les jeunes.	Une population impliquée qui initie et s'entraide à travers les différentes générations et intérêts.
Travailler en collaboration avec l'école secondaire et la maison des jeunes pour augmenter la qualité des services pour les adolescents et jeunes adultes, encourageant ainsi la persévérance scolaire.	Trouver ou construire un nouvel emplacement permanent pour la maison des jeunes de Saint-Adrien.	Augmenter le sentiment d'appartenance des adolescents et jeunes adultes à la communauté Adriennoise. Encourager la persévérance scolaire.

Adoptée

### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE SUBVENTION**

202211-331

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux d'amélioration effectués sur le chemin Saint-Rémi pour un montant de 25 869.19 \$ conformément aux stipulations du Ministère des Transports ;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée

### **ATELIER – PRÉSEANCE LE LUNDI PRÉCÉDENT LA SÉANCE**

202211-332

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QU'à compter de février 2023, une préséance aura lieu le lundi précédent les séances ordinaires du conseil. Ces rencontres seront tenues à huis clos.

Adoptée

### **BROYEUR À FEUILLES – DISCUSSION**

Un retour sera fait dans ce dossier à une séance ultérieure.

## COMMISSION DE TOPONYMIE

Le conseiller Claude Dupont fait un résumé de sa discussion avec madame Hallé de la Commission de la toponymie sur les raisons qui ont motivé le choix de nom «Chemin des Semeurs» ainsi que l'information transmise aux résidents de Saint-Adrien.

## REFONTE DES RÈGLEMENTS

Le conseiller Claude Dupont fait un suivi sur l'avancement de la refonte des règlements municipaux.

## DEMANDE POUR AJOUTER UN ARRÊT ESPACE NATURE PETIT HAM

202211-333

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil autorisent l'installation d'un arrêt sur le chemin de l'Arc-en-Ciel pour la sécurité des enfants.

Adoptée

## GROS DÉCHETS

Une demande a été faite pour revenir avec la collecte annuelle des gros déchets.

Le maire, Pierre Therrien explique que beaucoup d'efforts sont fait pour réduire le volume à l'enfouissement. Nous allons plutôt miser sur la sensibilisation des résidents plutôt que de faire un retour avec la collecte des gros rebus.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202211-334

Le conseiller Francis Picard propose à 21 h que la session soit ajournée le lundi 14 novembre 2022 à 19 h.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*